

**Le Parti ouvrier indépendant et démocratique, comme d'autres organisations, syndicats et associations, a fermement condamné la Loi du 23 mars dernier, dite « Loi d'état d'urgence sanitaire ».**

**Initialement décrétée pour 2 mois, elle a donné lieu à nombre d'ordonnances portant atteinte encore plus aux libertés fondamentales et démocratiques. Sous prétexte de « guerre contre le virus », chacun a pu constater un cran supplémentaire dans une « guerre » contre les libertés, qui aggrave le caractère autoritaire de la Vème République.**

**C'est pourquoi la fédération iséroise du POid n'a pas hésité pour contresigner l'appel collectif qui nous rassemble aujourd'hui devant la préfecture.**

**Dès sa publication, nous avons œuvré, pour ce qui nous concerne, pour l'abrogation de la Loi d'état d'urgence du 23 mars 2020.**

**Pour nous, cette loi n'est pas " contraire à l'esprit de la Vème République ", elle en est même plutôt la continuité, sa mise en œuvre dans une situation particulièrement favorable à ses excès. Rappelons simplement que ces institutions, pour paraphraser un homme d'Etat devenu célèbre, constituent « un coup d'Etat permanent. » C'est pourquoi, pour notre part, nous militons pour la rupture avec ces institutions. Pour nous également, " construire un avenir plus démocratique " implique la satisfaction des revendications sociales et politiques de la population : défendre le droit au travail, reconstruire l'hôpital publique, défendre la Sécu contre les nouvelles attaques qui se profilent déjà, combattre les licenciements, ... ce qui nécessite, d'ores et déjà, la restitution des 400 milliards offerts récemment aux banques et aux patrons. Et pour cela, une fois encore, d'en finir avec les institutions antidémocratiques de la Vème République et avancer vers une assemblée constituante à même de répondre aux urgences de la situation.**

**Oui, en accord avec l'appel présenté publiquement aujourd'hui devant le représentant de l'Etat, il est temps de combattre dans l'unité la plus large pour rétablir nos libertés individuelles et collectives, et d'en conquérir de nouvelles, dans l'intérêt le plus élémentaire de toute la population de ce pays.**

*29 mai 2020 / Préfecture de l'Isère / Yves Gerin-Mombrun au nom du Poid38*